

**VACHON, PAUL**, prêtre, chapelain du chapitre de Québec, curé de Sainte-Madeleine-du-Cap, né à Beauport, baptisé à Québec le 9 novembre 1656, fils de Paul VACHON, notaire et greffier, et de Marguerite Langlois, décédé au Cap-de-la-Madeleine le 7 mars 1729.

Paul Vachon entra au petit séminaire de Québec à 12 ans, le 9 novembre 1668. Il était l'un des huit premiers élèves canadiens de cette institution fondée la même année par Mgr de LAVAL. Se destinant au sacerdoce, il reçut la tonsure et les ordres mineurs le 12 décembre 1677, accéda au sous-diaconat le 18 décembre suivant et au diaconat le 17 septembre 1678. Il fut ordonné dans la cathédrale de Québec le 21 décembre 1680. Le 17 décembre 1677, son père avait signé un titre clérical lui assignant une rente de 75#.

L'abbé Vachon qui, pendant ses études théologiques, avait rempli quelques petites tâches, s'occupant de la lingerie (1678–1679), du réfectoire et des cases (1679), fut affecté aux missions paroissiales. Il exerça son ministère sur la côte sud, en bas de Québec, et particulièrement au Cap-Saint-Ignace (1683–1685), comme il l'avait fait d'abord sur la côte nord, en haut de Québec, à Dombourg, Batiscan, Sainte-Anne et Grondines. Cet humble prêtre fut nommé chapelain du chapitre de Québec par Mgr de Laval le 9 novembre 1684 ; absent pour lors, il ne prit possession de la chapelle de la Sainte-Famille, dans l'église cathédrale, que le 26 juin 1685 ; il en démissionna le 8 octobre 1694, moins d'un mois après sa nomination comme curé résidant de la paroisse Sainte-Madeleine-du-Cap, dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine.

C'est là, en effet, que l'abbé Vachon devait poursuivre et terminer sa fructueuse carrière. Simple desservant à partir de 1685, il devait recevoir ses provisions de Mgr de Saint-Vallier [LA CROIX] le 18 septembre 1694. De 1685 à 1716, il étendit également son ministère à la seigneurie de Bécancour, sur la rive sud. (La tradition veut qu'il se soit noyé en revenant de cette mission, en 1729 : il y avait bien longtemps alors qu'il ne la desservait plus.)

Ce prêtre canadien fut, au Cap-de-la-Madeleine, à l'origine de la dévotion au Rosaire qui en a fait un des hauts lieux de pèlerinage au Canada. Il demanda et obtint de Rome, le 11 mai 1694, un diplôme officiel d'érection d'une confrérie du Saint-Rosaire, qu'il établit officiellement, avec l'agrément de Mgr de Saint-Vallier, le 4 octobre 1697.

Appelée à un brillant avenir, la paroisse de l'abbé Vachon n'en était pas moins misérable. Le curé n'avait guère de quoi subsister. Le 15 octobre 1701, par exemple, le séminaire avait dû lui verser 250#. Aussi le voit-on, comme du reste tous les curés de son temps, fort préoccupé de la question très discutée alors de la dîme. Le 27 avril 1706, en son nom et comme « député » des curés de sa région, il signait un mémoire collectif du clergé canadien sur la dîme, mémoire qui fut envoyé à la cour. Pour l'abbé Vachon, la situation s'aggrava du fait qu'il lui fallut construire une nouvelle église de pierre, à la suite d'un décret de Mgr de Saint-Vallier du 13 mai 1714. Entreprise par les menuisiers de la paroisse, la construction n'avança pour

ainsi dire point, si bien qu'en 1719, du « consentement de la pluralité des habitants », il en confia la responsabilité à François Dufaux, de Trois-Rivières, qui la termina bientôt. Cette église, qui existe encore, occasionna bien des frais. Aussi l'abbé Vachon recourut-il en 1716 à l'intendant pour qu'il forçât certains habitants de Bécancour et du fief voisin de Dutort à lui payer la dîme. Mais, peu après, Mgr de Saint-Vallier détachait cette mission du Cap, promettant une compensation annuelle de 100 écus blancs au curé Vachon(10 mai 1716). La situation financière des curés était à ce point précaire qu'en 1719 on vit Monsieur Vachon poursuivre en la Prévôté de Trois-Rivières son confrère Pierre Hazeur\* de L'Orme, curé de la paroisse de Champlain. Tous deux prétendaient aux dîmes des habitants de l'Arbre-à-la-Croix et des Prairies Marsolet. À la cour de Trois-Rivières (22 décembre 1719) comme au Conseil supérieur, en appel (22 janvier 1720), il fut décidé que ces colons paieraient la dîme au curé Hazeur. L'abbé Vachon avait bien raison de s'agiter : il n'avait en sa paroisse, en février 1721, que 16 chefs de famille, dont 11 seulement payaient la dîme!

Par testament, Paul Vachon laissa ses maigres biens à sa paroisse. Il fut enseveli sous le sanctuaire de l'église. En 1895, on retrouva son squelette, parfaitement conservé.

ANDRÉ VACHON

---

AAQ, Copies de documents, Série A : Église du Canada, III : 117 ; Registres d'insinuations A, 103–105, 578 ; Registres d'insinuations B, 100, 136.— AQ, NF Registres du Cons. sup., 1719–1720, 63v.— ASQ : MSS, 17, 477 ; Paroisses diverses, 41 ; Polygraphie, XII : 20 ; 22, p. 5 ; Séminaire, I : 15 ; S.M.É., 6 déc. 1679, 25 août 1680.— AJTR, Greffe de Pierre Petit, 22 mars 1729.— *Édits ord.*, III : 174.— Procès-verbaux du procureur général Collet (Caron), *RAPQ*, 1921–22 : 281.— Provost, *Le Séminaire de Québec : documents et biographies*, 427.— Ivanhoë Caron, Prêtres séculiers et religieux qui ont exercé le ministère en Canada (1680–1690), *BRH*, XLVII (1941) : 257.— Tanguay, *Répertoire du clergé*, 60.— Gosselin, *L'Église du Canada*, III : 158s.— Jouve, *Les Franciscains et le Canada : aux Trois-Rivières, passim*.— Raymond Douville, Quelques notes inédites sur Nicolas Perrot et sa famille, *Cahiers des Dix*, XXVIII (1963) : 55s.— É.-Z. Massicotte, Notes diverses sur le Cap-de-la-Madeleine, *BRH*, XXXV (1929) : 393s.

Bibliographie générale

© 1969–2025 Université Laval/University of Toronto